

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-162-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

N° 162/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2019,

Objet de la délibération :
Castel Saint Denis / Ouverture au public :

- validation travaux
- demandes de subvention

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	14
• Excusé(e)s :	4
• Non excusé(e)s :	19
- Votants	76

Résultat du vote

- Pour :	75
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bonnefoi Frédéric quitte la séance à 22h40.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièvremon Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à M. Roland Jean-Louis, Mme Chanudet Djamilia à M. Pernin Daniel, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Galmiche Christelle à M. Chabod Gérard, Mme Bournez Estelle à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Procuration

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Boucon-Galimard Sabine, Ms. Debray Michel, Nicolet Jean-Paul & Guinchard Jean-Pierre.

Absent(e)s

Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Bourgon Jean-Michel, Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Simon Gilles, Quété Gérard et Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Étant donné que la CCLL est maître d'ouvrage du chantier d'insertion visant à la consolidation du Castel-Saint-Denis et détentrice d'un bail longue durée avec le propriétaire qui l'autorise à mener tout travaux visant à assurer la pérennité et la valorisation du site,

Étant donné l'échéance prévue en 2023 des travaux de consolidation qui permettront une ouverture au public totale du site

Mme Beauvais rappelle l'objectif qui est désormais d'équiper et d'aménager le site pour le rendre plus accessible et le valoriser davantage auprès des visiteurs.

Elle présente les deux projets complémentaires qui ont pour vocation d'atteindre cet objectif par le biais d'un programme pluriannuel d'investissements d'un montant prévu de 120.000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-162-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

La 1^{ère} phase d'un montant prévisionnel de 40.616 €, dont la réalisation est prévue début 2020, vise à sécuriser et canaliser l'accès des visiteurs par la vallée depuis Scey en aménageant un parking prévu à cet effet sur une parcelle communale.

Le tronçon concerné étant également destiné à la pratique des modes doux, les travaux viseront à adapter la voirie sur cette portion de voie verte pour faciliter la cohabitation entre usagers. Il s'agit d'un tronçon appartenant au domaine communal.

Mme Beauvais présente les travaux prévus dans cette 1^{ère} phase et le plan de financement prévisionnel suivant :

	DÉPENSES	RECETTES	
	Montant HT	Financeur	Montant
Aménagement parking	20 000,00 €	CCLL (30%)	12 184,80 €
Travaux voie verte	20 616,00 €	Département (35%)	14 215,60 €
		DETR (35%)	14 215,60 €
TOTAL	40 616,00 €		40 616,00 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

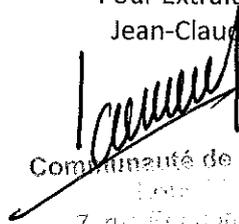
- valide le programme de travaux prévu en phase 1
- valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR et auprès du Département au titre du contrat de territoire P@C C@P
- donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférant au dépôt des demandes de subvention puis des demandes de versement.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


Communauté de Communes

7, rue Edouard Beland
25290 ORNIANS